

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

COMMUNE de MIEUSSY

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Régis FORESTIER, Maire de la Commune de MIEUSSY, certifie que :

Dans le cadre de l’enquête publique de désaffectation de portions des chemins ruraux dits « de Lapraz » et « de Perreux »,

Sis sur le territoire de la commune de MIEUSSY,

Ordonnée par arrêté municipal n° 2025-19 en date du 20 février 2025

Il a été procédé à l’affichage de l’arrêté municipal susvisé dans les délais et conditions fixées à l’article 5 de l’arrêté sus-visé.

Fait à MIEUSSY

Le 26/02/2025

Régis FORESTIER,
Maire



Régis Forestier